

Questions orales

LE LOGEMENT

LE COLLÈGE ROCHDALE—LA QUESTION DE
L'UTILISATION APRÈS LA SAISIE

[Traduction]

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines; c'est une question supplémentaire à la question sur le Collège de Rochdale que l'on a déjà posée. Étant donné la lettre envoyée par la Commission de police de la ville de Toronto et les opinions émises à l'enquête du coroner, le ministre projette-t-il, une fois la saisie effectuée, d'affecter le collège Rochdale à des fins plus constructives, socialement parlant, que celles pour lesquelles on l'utilise présentement?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Comme je l'ai dit, nous poursuivons la saisie aussi rapidement que les tribunaux le permettent et il n'y a pas moyen d'aller plus vite. Il est trop tôt pour fixer une utilisation du bâtiment avant que nous en ayons pris possession à la suite de l'action en saisie.

* * *

LES PÊCHES

L'UTILISATION D'UN AVION POUR LA CHASSE AUX
PHOQUES PAR BRIAN DAVIES—LA QUESTION DES
POURSUITES

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'ai une brève question à poser au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. Peut-il dire si l'on a porté accusation contre Brian Davies pour l'utilisation illégale d'un avion dans une pêcherie de phoques au large de la côte est du Canada et pour avoir poursuivi des troupeaux de phoques contre la loi canadienne?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, nous avons un compte rendu provisoire à ce sujet et nous vérifions certains faits pour être absolument sûrs qu'ils sont fondés. Dès que le ministre recevra de plus amples renseignements, il pourra prendre les dispositions nécessaires. J'assure au député que je m'intéresse personnellement à la question et que je la suivrai de très près.

* * *

LE LOGEMENT

MONTRÉAL-NORD—LE CAS DES LOCATAIRES ANCIENS
COMBATTANTS ET LE PROJET DE VENTE DU
LOTISSEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné les difficultés rencontrées par les anciens combattants, comme on l'exprimait dans une question posée précédemment au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, et la difficulté qu'il y a à obtenir une réponse du ministre, le ministre des Affaires des anciens combattants accepterait-il de se pencher sur ce problème et de témoigner de son intérêt pour nos anciens combattants?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, depuis que ces questions ont été posées j'ai reçu un autre rapport. Il est évident que

[M. Chrétien.]

si, dans cette affaire, les anciens combattants ne veulent pas que l'immeuble soit vendu, il ne le sera pas.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence va donner la parole au député de St. Catharines puis nous passerons à l'ordre du jour.

* * *

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ DE HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT DE LA
BANQUE DU CANADA

M. Trevor Morgan (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. J'ai tenté de la poser lorsque le ministre des Finances était présent. Compte tenu de la réponse fournie par le ministre des Finances au député de Prince Edward-Hastings, réponse selon laquelle il n'a pas encore discuté de la question des taux d'intérêt avec les banques à charte, et à la lumière du fait que les journaux de ce matin indiquent que le secrétariat au Trésor des États-Unis a convaincu les banques américaines de réduire leurs taux d'intérêt et comme le ministre des Finances a déclaré n'avoir parlé qu'au gouverneur de la Banque du Canada, le gouvernement peut-il nous assurer que le taux d'intérêt de la Banque du Canada ne sera pas relevé?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais prendre cette question en préavis au nom du ministre des Finances.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM
DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58(4a) DU
RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—L'ATTITUDE
BLÂMABLE DU GOUVERNEMENT DANS LA VENTE
DE LA SOCIÉTÉ POLYMER À LA CORPORATION
DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

M. Erik Nielsen (Yukon) propose:

Que la Chambre condamne la vente effectuée par le gouvernement le 27 juillet 1972, par l'arrêté en conseil C.P. 1972-1715, de la totalité du capital social de la Société Polymer Limitée à la Corporation de développement du Canada.

—Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude aujourd'hui a été rédigée avec un soin extrême afin que le débat porte uniquement sur une question bien précise, savoir la vente par le gouvernement de la totalité du capital social de la Polymer Limitée à la Corporation de développement du Canada. L'affaire a été entourée du plus grand mystère à cause du refus pour ainsi dire paranoïaque du gouvernement d'en divulguer quoi que ce soit. On a interdit la publication de tout renseignement à ce sujet.

Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) est venu témoigner devant un comité; or, les membres libéraux du comité ont suscité barrage sur barrage pour nous empêcher d'obtenir les renseignements sur lesquels le comité de la Chambre avait été chargé de faire enquête. L'Auditeur général était là et on a recouru au même procédé,